NOVEMBRE 2021

lesclesdelabanque.com

PROFESSIONNELS

SE DÉPLACER PLUS VERT

FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE

N°4

LES GUIDES BANCAIRES POUR LE CLIMAT

les clés de la banque

CE GUIDE VOUS EST OFFERT PAR

Pour toute information complémentaire, nous contacter : info@lesclesdelabanque.com

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901
Directeur de publication : Maya Atig
Imprimeur : Concept graphique,
ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis
Dépôt légal : novembre 2021

SOMMAIRE

Pourquoi opter pour des véhicules moins polluants ? 4

Quelles sont les différentes solutions de financement ? 6

Quels sont les éléments que mon banquier va examiner ? 12

Quels types de véhicules privilégier ? 14

Quelles sont les aides financières existantes ? 18

Quelles autres stratégies pour réduire l'impact des déplacements professionnels ? 20

Les points clés 23

Les 7 éco-gestes 24

Introduction

Vous souhaitez agir contre le réchauffement climatique en limitant les rejets de CO_2 liés à vos déplacements professionnels ? Une des solutions est le renouvellement des véhicules de votre entreprise. Votre banquier peut vous accompagner dans cette démarche en finançant cet investissement.

Pourquoi opter pour des véhicules moins polluants ?

Grâce aux progrès réalisés ces dernières années, il est possible désormais de **choisir des véhicules qui consomment moins de carburant** et rejettent beaucoup moins de matières polluantes dans l'atmosphère.

Outre le coût d'entretien et d'usage, choisir un véhicule moins polluant peut être indispensable pour l'exercice de votre activité. En effet, certaines collectivités locales (Paris, Grenoble, Lyon, Lille, Strasbourg…) mettent en place des **zones à circulation restreinte** (ZCR) ou **zones à faibles émissions** (ZFE), qui limitent l'accès des véhicules les plus polluants à certaines zones ou à certains horaires.

Seuls les véhicules équipés d'une **vignette Crit'Air** (certificat qualité de l'air qui classe les véhicules en fonction de leur niveau de pollution) sont autorisés et une circulation différenciée en fonction de la vignette est organisée en cas de pic de pollution (elle remplace la circulation alternée liée à la plaque d'immatriculation).

Opter pour des véhicules moins polluants est donc à la fois un **acte d'engagement pour l'environnement** auquel vos clients seront sensibles mais aussi **un investissement économique pertinent** pour lequel vous pouvez solliciter votre banquier.

Vous étudierez ensemble les différentes solutions de financement pour réaliser cet investissement.

Quelles sont les différentes solutions de financement ?

Votre chargé d'affaires peut vous proposer plusieurs solutions de financement pour renouveler vos véhicules et aussi contribuer à la transition écologique.

LA LOCATION LONGUE DURÉE

Votre établissement financier vous loue une voiture ou un utilitaire (voire commande pour vous le modèle que vous désirez) durant une période (généralement comprise entre 12 et 60 mois) au terme de laquelle vous restituez le véhicule.

Durant la location, vous avez l'usage du véhicule mais son entretien et les réparations liées à l'usure normale sont généralement à la charge de l'établissement financier, qui en est le propriétaire. Vous bénéficiez ainsi d'un véhicule récent et bien entretenu pour un budget et une durée connus d'avance.

LE CRÉDIT-BAIL (OU LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT)

Le fonctionnement est similaire à la location longue durée. La différence est qu'à l'issue de la période de location, vous pouvez décider de conserver le véhicule loué en levant l'option d'achat et en réglant la valeur résiduelle (montant convenu dès la souscription du contrat).

Certains loueurs, partenaires ou filiales de votre banque, proposent des services pour vous aider dans l'accompagnement d'une politique de réduction de la consommation de carburant et des émissions induites de CO_2.

à savoir

LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS IMPOSE, LORS DU RENOUVELLEMENT DE LEUR FLOTTE AUTOMOBILE, QUE LES LOUEURS DE VOITURES ACQUIÈRENT AU MOINS :

- **10% DE VÉHICULES PROPRES À COMPTER DE 2022 ;**
- **20% À PARTIR DU 1er JANVIER 2024 ;**
- **35% À PARTIR DU 1er JANVIER 2027 ;**
- **50% À PARTIR DU 1er JANVIER 2030…**

L'ACHAT D'UN VÉHICULE

Vous pouvez financer l'achat d'un véhicule par un **prêt professionnel d'investissement** après examen par la banque de votre capacité de remboursement.

Ce prêt est remboursable sur une période déterminée généralement en fonction du type de véhicule financé et de sa durée d'amortissement fiscal. Sa durée est le plus souvent comprise entre 4 et 5 ans.

Le montant du financement peut atteindre 100% du montant Hors Taxe.

Les véhicules d'occasion doivent souvent être financés par un prêt professionnel car les établissements financiers proposent généralement la location longue durée ou le crédit-bail uniquement pour les véhicules neufs.

à savoir

DES CONDITIONS (TAUX...) SPÉCIFIQUES PEUVENT ÊTRE ACCORDÉES PAR VOTRE BANQUE DANS LE CAS DE L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE.

Quels sont les éléments que mon banquier va examiner ?

Comme pour toute demande de financement, votre banquier sera attentif à votre **plan de financement** et à votre **capacité de remboursement.**

D'autres éléments pourront également être pris en compte dans l'analyse de votre demande :

- le renouvellement de vos moyens d'exploitation avec un équipement récent et fiable,
- la réduction des charges induite par un véhicule consommant moins ou à l'entretien moins coûteux,
- l'avantage commercial que représenterait l'investissement dans un véhicule électrique ou hybride rechargeable vis-à-vis d'une clientèle intégrant des critères environnementaux dans le choix de ses fournisseurs,
- la prise en compte du risque de perte de chiffre d'affaires si vous ne possédez qu'un véhicule classique dans une zone où les dispositifs de circulation alternée sont fréquents.

Quels types de véhicules privilégier ?

Volume, autonomie, prix d'achat, pollution, coûts d'usage et d'entretien... sont autant d'éléments à prendre en compte dans votre réflexion.

En termes de technologie, vous pouvez choisir :

- **un véhicule thermique**, équipé d'un moteur à combustion et qui fonctionne avec des carburants d'origine fossile (essence, gazole, GPL, gaz naturel, etc.),
- **un véhicule hybride** qui possède à la fois un moteur thermique et un moteur électrique,
- **un véhicule électrique** qui fonctionne avec un moteur alimenté par une énergie électrique grâce à une batterie (ou une pile à combustible) rechargeable par une prise de courant, des panneaux solaires, etc.

Seuls l'achat et la location de véhicules électriques ou hybrides rechargeables non Diesel bénéficient d'une prime d'Etat.

Vous pouvez **comparer les véhicules grâce à leur étiquette énergie** lorsqu'elle est disponible. L'émission de gaz à effet de serre est mesurée par le rejet de CO_2 en gramme par kilomètre parcouru. Les véhicules particuliers sont classés selon leurs niveaux d'émissions de CO_2 de A à G (A étant le moins polluant) avec une couleur (vert, jaune, orange, rouge) associée. Le volume des émissions détermine également la catégorie du certificat de classement Crit'Air.

à savoir

PLUS CHER À L'ACHAT, UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE PEUT VOUS PERMETTRE DE BÉNÉFICIER D'AIDES INCITATIVES. SON PRIX S'ALIGNE AINSI SUR CELUI D'UN VÉHICULE CLASSIQUE AVEC UN COÛT AU KILOMÈTRE PARCOURU INFÉRIEUR.

Quelles sont les aides financières existantes ?

Plusieurs aides peuvent être demandées pour l'acquisition d'un véhicule ou pour une location supérieure à deux ans :

- **le bonus écologique** est destiné aux particuliers comme aux professionnels **pour l'acquisition et la location de véhicule** dont le taux de CO_2 rejeté est inférieur à 20 grammes au kilomètre. Son montant varie selon le véhicule acheté et est plafonné à 6 000 € (5 000 € à compter de janvier 2022),
- **une prime à la conversion** complémentaire de maximum 5 000 € peut être versée **en cas de mise au rebut d'un ancien véhicule** avec une 1ère immatriculation avant le 1er janvier 2006. Le barème dépend des revenus et des caractéristiques du véhicule acheté ou loué (voiture, camionnette… électrique, hybride ou thermique),
- **une exonération de la taxe sur les véhicules de société** peut être appliquée selon la motorisation du véhicule,
- **des dispositifs sont également proposés par des collectivités territoriales** comme les régions ou les villes. Il s'agit d'aides à l'installation de bornes, de primes supplémentaires, d'une exonération de carte grise, etc. selon des modalités qui leur sont propres.

L'achat d'un véhicule électrique à deux ou trois roues (scooter, vélo…) peut également ouvrir le droit au versement d'une prime de l'Etat et des régions.

Quelles autres stratégies pour réduire l'impact des déplacements professionnels ?

Le renouvellement de vos véhicules peut être accompagné d'une réflexion globale pour favoriser :

- **l'accroissement de l'usage des transports en commun** pour les trajets ne nécessitant pas le transport de marchandises ou de documentation trop importante,
- **le recours plus important aux nouvelles technologies** qui permettent d'organiser des visio-conférences à la place de réunions,
- **la promotion du télétravail** pour vous et vos collaborateurs,
- l'établissement d'**un Plan de Déplacement d'Entreprise** (PDE), **la mise à disposition de vélos** pour les trajets domicile-travail de vos salariés, la facilitation du co-voiturage entre employés…
- **l'utilisation du véhicule le plus adapté à votre déplacement** en évitant par exemple de prendre une camionnette pour effectuer une démarche administrative, en privilégiant les formalités à distance si possible,
- **l'adoption de quelques gestes simples d'éco-conduite** et la prévention à ce mode de conduite (surrégime, conduite à froid, usage de la climatisation, pression des pneus…).

À NOTER

Les entreprises mettant gratuitement des vélos à la disposition de leurs employés peuvent déduire une partie des frais générés du montant de leur impôt sur les sociétés. La Loi de Finances 2021 a prolongé ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2024.

LES POINTS CLÉS

PROFESSIONNELS

SE DÉPLACER PLUS VERT

- Opter pour un véhicule moins polluant, c'est participer activement à la lutte contre le réchauffement climatique.
- Votre banque peut vous proposer des financements adaptés pour cet investissement.
- Des aides et des exonérations existent pour les véhicules les moins polluants.
- Adoptez une stratégie globale sur vos déplacements et ceux de vos collaborateurs.

les clés de la banque

LES 7 ÉCO-GESTES
DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN

1. **Privilégiez la consultation de vos comptes bancaires à distance** (Internet ou smartphone).
2. Optez pour les **relevés de compte électroniques.**
3. **N'imprimez que les documents indispensables,** en recto-verso de préférence.
4. **Ne demandez un ticket** au distributeur automatique **qu'en cas de besoin.**
5. **Privilégiez les paiements électroniques** (carte, virement…) plutôt que le chèque ou les espèces.
6. **Conservez vos documents utiles** (contrats, relevés…) **en format électronique** plutôt qu'en papier.
7. **Privilégiez les échanges par courrier électronique** plutôt que par lettre.

AVEC LES BANQUES FRANÇAISES ENGAGEZ-VOUS DANS
LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

RETROUVEZ TOUS
LES GUIDES BANCAIRES POUR LE CLIMAT SUR

lesclesdelabanque.com